Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

EHPAD DE FONTENAY-AUX-ROSES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DANS LE CADRE DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES.

N° Spécial **5 octobre 2016**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial du 5 octobre 2016

SOMMAIRE

Décision	Date	EHPAD DE FONTENAY-AUX-ROSES	Page
Maison de retraite du Parc	04.10.2016	Décision portant délégation de signature aux membres de l'équipe de direction dans le cadre des astreintes administratives.	3

EHPAD DE FONTENAY-AUX-ROSES
MAISON DE RETRAITE DU PARC

Décision du 4 octobre 2016
portant délégation de signature aux membres
de l'équipe de direction dans le cadre des astreintes administratives

Le Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L315-17,

Vu le décret n° 2004-135 du 11 février 2004 pris pour l'application de l'article L. 315-17 du code de l'action sociale et des familles et relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière.

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 12 juillet 2016, plaçant pour une durée de 2 ans, à compter du 3 octobre 2016, Monsieur **Nabil DERROUICHE**, directeur d'hôpital, en position de détachement dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux pour exercer l'emploi de Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,

Vu l'arrêté du Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses portant nomination de Monsieur **Frédéric CHOLLET**, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité d'attaché d'administration hospitalière à compter du 5 avril 2016,

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Assistance-Publique des Hôpitaux de Paris portant mutation de Monsieur **Franck MONDI** à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses en qualité de cadre de santé à compter du 19 septembre 2011,

Vu l'arrêté du Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses portant nomination de Monsieur **Pierre D'HONDT** en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers à compter du 1er janvier 2016,

Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date 9 mai 1995 portant recrutement de Madame **Valérie CHARPENTIER** en qualité de psychologue à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,

Vu l'arrêté du Directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses portant nomination de Madame **Elisabeth QUERAUD** en qualité d'infirmière diplômée d'état à compter du 3 février 1994,

Vu l'organisation de la Direction,

DECIDE

<u>Article 1er</u> :

Durant les périodes où ils assurent une astreinte de direction, délégation est donnée aux membres de l'équipe de Direction mentionnés ci-dessous, pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses, pour signer au nom du Directeur, Nabil DERROUICHE, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient, tous actes nécessaires à la continuité du service public médico-social, tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, tous actes nécessaires à la prise en charge des résidents, y compris les transports de corps sans mise en bière, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice :

- Monsieur Frédéric CHOLLET, attaché d'administration hospitalière à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,
- Monsieur Franck MONDI, cadre de santé à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,
- Monsieur Pierre D'HONDT en d'adjoint qualité des cadres hospitaliers à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,
- Madame Valérie CHARPENTIER, psychologue à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,
- Madame Elisabeth QUERAUD**,** infirmière diplômée d'état à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses,

<u>Article 2</u> :

- La présente décision sera communiquée aux trésoriers et receveurs de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fontenay-aux-Roses, et sera publiée dans les conditions réglementaires au registre des Actes Administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Elle fera également l'objet d'un affichage.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 4 octobre 2016.

La Directeur *Signature et paraphe* **Nabil DERROUICHE**	L'attaché d'administration hospitalière **Frédéric CHOLLET**

Le cadre de santé **Franck MONDI**	L'adjoint des cadres hospitaliers **Pierre D'HONDT**
La psychologue **Valérie CHARPENTIER**	L'infirmière diplômée d'état **Elisabeth QUERAUD**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/